

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01098

Numéro SIREN : 830 422 606

Nom ou dénomination : 2F FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2020 sous le numéro de dépôt 6474

2F FINANCES
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10-14 rue Jean Perrin
Les Minimes
17000 LA ROCHELLE
830 422 606 RCS LA ROCHELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 OCTOBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à 44 330,45 euros de la manière suivante :

Report à nouveau	3 799,10 euros
Autres réserves	40 531,35 euros
Distribution de dividendes	45 000,00 euros
<i>Soit 9 euros par action</i>	
Prélevés sur le poste « Autres Réserves »	

Le dividende sera mis en paiement au siège social le jour de l'assemblée générale.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence

de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 45 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 OCTOBRE 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Frédéric FLAURAUD



① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 30/06/2020

Néant

ACTIF	Brut		Amort. Provisions		Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
	①		②		③	④
Immobilisations incorporelles :						
- Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028		030			
Immobilisations financières (1)	040	46	042		46	209 146
(5) TOTAL I	044	46	048		46	209 146
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070			
Autres créances (3)	072		074			3 360
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	59 998	086		59 998	113
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	59 998	098		59 998	3 473
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	60 043	112		60 043	212 619

PASSIF	30/06/2020		30/06/2019	
Capital social ou individuel	120	5 000		5 000
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126	500		500
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		132	13 241
Report à nouveau	134	-3 799		
Résultat de l'exercice	136	44 330		-3 799
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142	59 273		14 942
Provisions pour risques et charges	TOTAL II	154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156			172 834
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	771		871
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169		172	23 973
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176	771		197 677
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	60 043		212 619

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	225 012

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 30/06/2020

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE		30/06/2020	30/06/2019
Ventes de marchandises		210	
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	215	214
Production vendue services		217	218
Production stockée		222	
Production immobilisée		224	
Subventions d'exploitation reçues		226	
Autres produits		230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		234	
Variation de stock (marchandises)		236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		240	
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier [] immobilier)	242	1 518
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243	244
Rémunérations du personnel		250	
Charges sociales		252	
Dotations aux amortissements		254	
Dotations aux provisions		256	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger - Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	262
Total des charges d'exploitation (II)		264	3 698
1 - Résultat d'exploitation (I - II)		270	-3 698
Produits financiers		III 280	33 304
Produits exceptionnels		IV 290	225 012
Charges financières		V 294	1 187
Charges exceptionnelles :	- Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 oct.) - Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	VI 300	209 100
Impôts sur les bénéfices		VII 306	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)		310	44 330
B - RÉSULTAT FISCAL		312	44 330
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)			314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		318	
Provisions non déductibles		322	
Impôts et taxes non déductibles		324	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247	330	10 064
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
Déductions			
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	138	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990
ZF ANG 44 quaterdecies	345	Inv. outre mer	344
		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989
		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex.)	992
		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
		Créance report en arrière du déficit	346
Divers, dont :		Déduction except. (art 39 decies B)	645
		Déduction except. (art 39 decies D)	648
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs		Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)			356
Déficits antérieurs reportables	59 044	(dont imputés sur le résultat)	
Résultat fiscal après imputation des déficits		Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370

